

a-t-il eu délai véritable? Deux réponses sont possibles. La première, et mon honorable ami qui vient de se rasseoir l'a mentionnée et d'autres l'ont également mentionnée à maintes reprises,—on ne saurait dans ce débat ne pas relever les arguments invoqués par d'autres orateurs—c'est il s'agit là d'un problème faisant appel aux émotions, comme tous le savent à la Chambre; par ailleurs chacun se doit d'exprimer ses vues et celles de ses commentants. Quoi qu'il en soit, la question du drapeau n'aurait jamais dû être présentée au Parlement en ce moment. Rien ne peut expliquer pourquoi, en plein milieu du programme législatif qui nous a été exposé, le premier ministre a jeté dans l'arène la question du drapeau, comme il aurait jeté la fameuse salopette dans le potage aux palourdes de M^{me} Murphy, suscitant ainsi des émanations fort désagréables. C'est une des raisons pour lesquelles le présent débat dure depuis si longtemps.

Le gouvernement nous a saisis de la question contre notre gré; il a désorganisé les travaux du Parlement sans y être autorisé ou avoir reçu de mandat à ce sujet et il a, pour dire le moins, agi sans jugement, mais il a refusé jusqu'à maintenant de se rendre à notre demande et de permettre aux Canadiens d'exprimer leur opinion. L'attitude actuelle des vis-à-vis porte à croire qu'ils se proposent de voter contre l'amendement à l'étude; il n'y aura donc pas de consultation populaire à cet égard.

Deux raisons expliquent la longueur du débat et le retard de nos travaux. Le présent débat n'aurait pas eu lieu si le gouvernement avait accepté de tenir un plébiscite; la question aurait été réglée en quelques jours alors que nous y avons maintenant consacré plusieurs semaines. En l'occurrence, ce sont les vis-à-vis et le premier ministre surtout, qui sont responsables du retard actuel, car c'est le chef du gouvernement lui-même qui a choisi d'amorcer le débat à cette étape de la session, désorganisant ainsi les travaux du Parlement canadien. C'est un sujet qui suscite les passions; il a désorganisé le pays et il a été la source d'ennuis pour chacun d'entre nous dans nos circonscriptions et dans nos consciences. On nous a demandé de régler la question en vitesse et de doter le Canada d'un drapeau pour la Noël. Mais les Canadiens n'aiment guère qu'on leur impose un drapeau de la façon dont on s'y prend en ce moment.

On nous a donné les raisons qui empêchaient de tenir un plébiscite. On nous a dit, pour commencer, qu'un plébiscite serait contraire aux us et coutumes de notre pays. Certains d'entre nous et assurément un ou deux honorables vis-à-vis, ont participé hier aux élections municipales à Ottawa à titre de

contribuables et de votants. Pourquoi avous-nous voté? Nous avons voté pour des particuliers et sur la question de la fluoruration. Il s'agissait sûrement d'un référendum et n'est-ce pas là une forme de plébiscite? Nous avons voté également sur la question du sport le dimanche. N'était-ce pas là un plébiscite? On nous dit qu'un plébiscite n'est pas pratique courante au Canada. Cet argument ne tient pas debout, car ici même dans cette ville des honorables députés des deux côtés de la Chambre ont participé à un référendum ou à un plébiscite—appelez cela comme vous voudrez. Rien ne nous autorise à croire qu'un plébiscite est contraire aux coutumes canadiennes.

On nous dit que nous ne pouvons pas nous éloigner de la pratique reconnue, mais que fait le gouvernement? Il s'éloigne de la pratique chaque fois qu'il propose une loi quelconque. Qu'est-ce que le fédéralisme coopératif sinon une dérogation à la coutume établie? Que dire des diverses autres questions dont la Chambre a été saisie? Elles ont sûrement, dans une certaine mesure, constitué des dérogations à la coutume ordinaire. On peut en dire autant des bills sur les pensions n^{os} 1, 2, 3 et, je suppose, du bill n^o 4, si cette question mijote encore. Je suis d'avis qu'on ne peut absolument pas justifier l'argument que nous ne pouvons pas tenir de plébiscite, parce que ce serait contraire à la pratique ordinaire et acceptée au pays.

On nous a dit également que la tenue d'un plébiscite romprait l'unité nationale. L'unité nationale est une chose chère au cœur de tous les députés, j'en suis sûr. Je me demande si l'on peut favoriser l'unité nationale en présentant comme l'a fait le gouvernement, au cours des travaux du Parlement une question aussi chargée d'émotions que celle-là, tout en prétendant que la tenue d'un plébiscite nuirait à l'unité nationale. C'est ce qu'on a fait à un moment où les membres de cette Chambre n'ont pas le mandat qu'il faut pour décider que tel ou tel drapeau doit être adopté comme drapeau national du Canada. Cette façon d'agir ne favorise pas l'unité nationale. Toute initiative en ce sens n'est qu'ineptie.

Quelle que soit la valeur d'un référendum, personne ne peut me dire que, si les Canadiens étaient appelés à trancher une question de ce genre, l'unité nationale en subirait un préjudice. On ne réalise certes pas l'unité nationale en permettant à un groupe d'hommes siégeant sur les bancs du gouvernement de prendre une décision qui serait ratifiée par la majorité d'une Chambre minoritaire. On ne réalise pas l'unité nationale en imposant de force un drapeau aux Canadiens. C'est ce que fait le gouvernement, et c'est tout ce qu'on peut en dire.